

## *AVIS PUBLIC*

### ADOPTION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup>. 03-0623 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup>. 02-0721 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DU CLD DE BROME-MISSISQUOI

**AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE** qu'à sa séance tenue le 27 juin 2023 à 8 h, à son siège social, le conseil d'administration du CLD de Brome-Missisquoi a adopté le **Règlement n<sup>o</sup> 03-0623 modifiant le règlement n<sup>o</sup> 02-0721 sur la gestion contractuelle du CLD de Brome-Missisquoi**. Ce règlement entre en vigueur le 28 juin 2023.

Ce règlement peut être consulté par toute personne sur le site internet du CLD à l'adresse suivante: <https://cldbm.qc.ca/documents-et-references/>. Toute personne intéressée peut également prendre connaissance dudit règlement au bureau du CLD situé au 749 rue Principale à Cowansville, et ce, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à COWANSVILLE ce vingt-huitième (28<sup>e</sup>) jour de juin de l'année DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023).

La directrice générale,



Mélanie Thibault